

Nouveaux conflits, nouvelles solutions ?

Les villes sont aujourd'hui confrontées à de nombreux phénomènes de violence, d'insécurité réelle ou subjective et d'autres situations conflictuelles.

Ces situations sont souvent à la source de malentendus, de peurs, de violences, de replis sur soi mais aussi de perte de confiance dans les institutions et dans leur capacité à apporter des réponses. Les villes sont sans cesse à la recherche de mécanismes favorisant l'accueil, la confiance, le soutien et le rapprochement des habitants. Il s'agit d'un enjeu capital pour nos sociétés.

Les lois et les institutions publiques, malgré leur rôle fédérateur et régulateur, montrent, à ce sujet, leurs limites et leurs difficultés à s'adapter aux mutations profondes de nos sociétés.

La médiation dans la gestion des conflits est l'une des réponses. Prémice de relations nouvelles entre Loi, institutions et citoyens, la médiation est une politique de prévention mais aussi de réparation du lien social et de responsabilisation des habitants.

La médiation peut s'appliquer à des domaines assez vastes en prenant la forme de médiation judiciaire, sociale, familiale,...

La médiation constitue une discipline à part entière et est donc soumise à des règles de déontologie bien précises. En tant que projet partenarial, elle doit être considérée tant comme une culture que comme une technique.

Nous souhaitons :

- Développer les compétences de médiation au niveau des villes ;
- Créer, dans les villes, les conditions favorisant une offre de médiation et de règlements amiables des conflits accessible à tous ;
- Préconiser et soutenir l'inscription, dans le cadre législatif européen, de l'accès à la médiation comme étant un droit pour les citoyens et une obligation pour les pouvoirs publics.